

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 27 novembre 2008

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 18 novembre 2008

Date de l'affichage : 18 novembre 2008

L'An deux mil huit et le vingt sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le dix-huit novembre deux mil huit.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, RAMAGE Xavier, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, CROCHET Gilles, MORIN Daniel, BERNON Gérard, PICOT David, TOURAND Gérard

Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette

Absent excusé : Mr HOUX Laurent

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE CHEMIN PAR MRS GAUTHIER ET LE GFA DE LA FAYETTE
--

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Me LAVIROTTE représentant Mrs GAUTHIER, propriétaires du domaine du BASSET à Beaulon, courrier par lequel il demande l'achat d'une parcelle de chemin qui traverse le GFA de la Fayette dont ils sont associés.

Après délibération le Conseil Municipal refuse la vente de cette parcelle par 18 voix contre 0 pour 0 abstention.

DELIBERATION POUR APPROBATION DE LA DECISION DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
--

Monsieur le Maire explique que la Commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes VBSB s'est réunie le 1^{er} octobre 2008, afin d'établir le montant des charges à transférer concernant la piscine de Dompierre-sur-Besbre. Il a donc été décidé que les charges transférées concernant la piscine seront évaluées sur la moyenne des années 2003 à 2005, soit les 3 années précédant la décision de transfert de compétence. Le montant des charges transférées approuvé s'élève à 25 449, 00 €.

Aussi, Monsieur le Maire informe que cette évaluation doit faire l'objet d'un accord des Conseils Municipaux de la Communauté de Communes.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve l'évaluation des charges transférées votée par la Communauté de Communes.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de la Maison Familiale Rurale de Saligny-sur-Roudon et de Saint-Léopardin d'Augy, ainsi que de « nafsep » (association française des sclérosés en plaques) qui sollicitent la commune pour une subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 0 voix pour, 18 contre et 0 abstention, décide de ne pas attribuer de subventions à ces organismes.

DELIBERATION POUR PAIEMENT D'UNE FACTURE EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la facture n°F8000726 du 11/03/08 de SEMIO, relative à l'achat d'isolairs et de panneaux électoraux, a été réglée le 10/04/08 à l'article 60632 en dépenses de fonctionnement du budget Commune. Aussi, il propose au Conseil Municipal d'annuler cette dépense en fonctionnement et de l'inscrire en dépenses d'investissement du budget Commune, à l'article 2188 du programme n°232 « achat de matériels » afin que cette dépense puisse être éligible au FCTVA.

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, accepte le paiement de cette facture en dépenses d'investissement du budget Commune.

DELIBERATION POUR MANDATER LE POUVOIR ADJUDICATEUR A LA SIGNATURE DES MARCHES

Dans le cadre de la réalisation d'une structure d'Accueil de Loisirs dont le coût global de l'opération a été estimé pour sa réalisation à la somme HT de 500 000, 00 € soit TTC 598 000, 00 €, Monsieur le Maire a été désigné représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Aussi, après avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal mandate le pouvoir adjudicateur à la signature des marchés relatif à la réalisation de la structure d'Accueil de Loisirs.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR APPROBATION DU TABLEAU DE REPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE 2008</p>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le tableau de répartition des frais de chauffage ci-dessous pour l'année 2008, à récupérer auprès des locataires des logements communaux en 2009.

L'Assemblée, après avoir délibéré, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve cette répartition de frais de chauffage.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR FACTURATION DE LA TAXE SUR LES ORDURES MENAGERES 2008 AUPRES DES LOCATAIRES DES LOGEMENTS COMMUNAUX</p>

Au vu du détail des cotisations calculées sur l'avis d'imposition 2008 (taxe foncière), l'Assemblée, après avoir délibéré, vote par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention la taxe sur les ordures ménagères ci-dessous :

LOCATAIRE	ADRESSE	PERIODE	SURF. HAB.	MONTANT
M. DODAT Charles	<i>2 rue des Aubrelles</i>	12 mois	56, 17 m ²	€
Melle MERLIN Angélique	<i>2 bis rue des Aubrelles</i>	12 mois	66, 93 m ²	€
Mme TAILLANDIER Paulette	<i>Place de la Mairie</i>	12 mois	96, 19 m ²	€
La Poste	<i>Place de la Mairie</i>	12 mois	83, 85 m ²	€
Mme LALOI Marie-Claude	<i>Rue de la Paix</i>	12 mois	64, 71 m ²	€

Mme JOUANIN Claudia	<i>Rue de la Paix</i>	12 mois	74, 50 m ²	€
Mme DOMBIS Marie-Noëlle	<i>Place de la Mairie</i>	2 mois 1/2	79, 98 m ²	€
Mme DECTOT Isabelle	<i>Place de la Mairie</i>	8 mois	79, 98 m ²	€
M. JARDIN Guillaume	<i>Rue du Petit Faon</i>	6 mois	49 m ²	€
Mme DUDON Elodie	<i>Rue du Petit Faon</i>	6 mois	49 m ²	€
Melle LEPRON Elodie	<i>Rue des Aubrelles</i>	4 mois 1/2	69 m ²	€
M. ESTAL Marcel	<i>Rue des Aubrelles</i>	6 mois	69 m ²	€
M. JAUNET Baptiste	<i>Rue des Aubrelles</i>	12 mois	61, 96 m ²	€
Melle JOUAULT Christel	<i>Rue du Petit Faon</i>	12 mois	86, 15 m ²	€

DELIBERATION POUR FACTURATION DES BAUX COMMUNAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote par 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention le renouvellement des baux des terrains communaux pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009 suivant le tableau ci-joint. La base de calcul est l'indice de fermage, constaté par arrêté préfectoral en date du 02 octobre 2008, fixé à 121, 588.

NOM Prénoms	Adresse	Montant du Loyer
CORNELOUP Bernard	L'Hôpital	€
FORGET Monique	Les Droyers	€
TACHET Patrice	Le Petit Faon	€
ANDRE Jacques	Le Petit Faon	€

BERNARDIN Francine	Le Petit Faon	€
RAYMOND Albert	Le Bourg	€
TALBOT Renée	Le Petit Faon	€
FORGET Bernard	Les Droyers	€

**DELIBERATION POUR REFUS DE LA SUPPRESSION DES
DEPARTEMENTS**

Considérant que les départements sont un héritage de la Révolution Française,

Considérant qu'après deux siècles d'existence, les lois de décentralisation de 1982 confirment l'importance des Conseil Généraux dans le paysage administratif français, que ces lois renforcent les compétences des départements, suppriment la tutelle de l'Etat sur leur fonctionnement et confèrent au Président Général le pouvoir exécutif jusqu'alors détenu par le Préfet,

Considérant qu'après les lois de décentralisation votées en 2003, le département a acquis des compétences supplémentaires et s'est vu intronisé chef de file de l'action sociale territoriale. Dans la même année, deux référendums, l'un en Corse et l'autre en Guadeloupe/Martinique, tendant à faire disparaître les départements au profit d'une collectivité territoriale unique, ont été rejetés par les électeurs

Considérant que dans le domaine social, le Conseil Général intervient à chaque instant de notre vie, de la petite enfance au troisième âge. Il vient en aide aux plus démunis en favorisant l'accès à un logement décent, en aidant à l'insertion des bénéficiaires du RMI afin qu'ils puissent retrouver du travail, en leur permettant d'accéder aux soins. Le Conseil Général assure également l'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées à travers la création et la tarification des établissements d'hébergement et le développement de services d'aide à domicile,

Considérant que le Conseil Général participe à toutes les initiatives qui permettent de créer, de maintenir ou de développer l'activité économique. Il est le premier aménageur du département. Le Conseil Général aide les communes, petites ou grandes, rurales ou urbaines,

à réaliser leurs projets et à construire leurs infrastructures et sa suppression signifierait la disparition de milliers de villages,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal,

REFUSE la suppression des Conseils Généraux sans s'opposer à l'ouverture d'un débat sur le mode d'élection de leurs membres.

DECISION MODIFICATIVE (BUDGET COMMUNE)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'article 66111 sont insuffisants et qu'il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

Le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve cette décision modificative.

DECISION MODIFICATIVE (BUDGET COMMUNE)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'article 2188 du programme n°232 « achat de matériels » sont insuffisants et qu'il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

Le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve cette décision modificative.

DECISION MODIFICATIVE (BUDGET ASSAINISSEMENT)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'article 1641 sont insuffisants et qu'il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

Le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve cette décision modificative.

DECISION MODIFICATIVE (BUDGET LOT. DES ALOUETTES)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'article 605 sont insuffisants et qu'il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

Le Conseil Municipal, avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, approuve cette décision modificative.

<p style="text-align: center;">DELIBERATION POUR ACCEPTATION DU REMBOURSEMENT DE GROUPAMA SUITE AU SINISTRE CONCERNANT LE BRIS DE VITRAGE DANS UNE SALLE DE CLASSE</p>

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite à la déclaration de sinistre survenu le 16/07/2008 (bris d'une vitre suite à la réfection d'une salle de classe) effectuée auprès de la caisse d'assurances Groupama, celle-ci propose de rembourser à la commune la somme de 65,31 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte avec 18 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le remboursement de Groupama concernant le sinistre relatif au bris de vitrage dans une salle de classe.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Michel GILLARDIN fait un compte-rendu de l'Assemblée Générale du SIVOM-SOLOGNE BOURBONNAISE à laquelle il a participé. Il informe donc l'Assemblée qu'un nouveau règlement de service d'eau potable a été édité, qu'une station de pompage sera prochainement construite à Laménay-sur-Loire et qu'un nouveau mode de règlement des consommations d'eau sera proposé aux abonnés (mensualisation ...)

Monsieur Alain LOGNON s'inquiète du comportement des administrés face à la crise de panique qui s'est emparé d'eux lors de la crue de la Loire, notamment leur vulnérabilité lorsqu'il a été annoncé que l'eau ne serait pas potable pendant quelques jours. Il informe également qu'un dossier « état de catastrophe naturelle » ainsi qu'un dossier « calamités agricoles » ont été déposés en Préfecture.

Monsieur Xavier RAMAGE informe que la réunion du SICTOM aura lieu le 14 décembre 2008.

Monsieur Louis ENTREMONT fait un compte-rendu de la réunion du SIEGA à laquelle il a participé. Le SIEGA va changer de nom : SDE03 (Syndicat d'Energie de

l'Allier). EDF prévoit de changer tous les comptages chez les particuliers pour qu'ils soient ensuite télégrés.

Monsieur Alain LOGNON a rencontré les Maires du Canton afin de discuter des différentes pertes des communes (Fonds de Péréquation Départemental de la Taxe Professionnelle ...). Ils envisagent de se réunir à nouveau afin de trouver ensemble une solution.

Monsieur Alain LOGNON informe que le local de la Coopérative Scolaire sera installé provisoirement dans un local des employés communaux, étant donné que celui de l'association sera détruit lors des travaux de construction d'une structure d'Accueil de Loisirs.

Monsieur Jean-Michel GILLARDIN a vérifié les consommations d'eau avec la Sologne Bourbonnaise. Une réflexion est posée sur un volume forfaitaire de consommations pour ceux qui ne consomment pas d'eau de la Sologne Bourbonnaise.

Monsieur Louis ENTREMONT soumet la proposition de Monsieur Baptiste JAUNET de faire un don au CCAS de 400 € pour l'achat du bungalow (qui avait été donné à la suite des jeux olympiques d'Albertville, ce bungalow ne rentre pas dans l'actif de la commune) situé au complexe sportif « route de Bourbon-Lancy » et qui est régulièrement vandalisé, afin de s'en servir comme bureau, lors de ses différents chantiers.

Madame Marie-Louise GUYOT a fait un compte rendu du Contrat Communal d'Aménagement de Bourg. Elle annonce que le financement est revu à la baisse et sera étalé sur 10 ans.

Madame Monique PONCELET informe que la Commission Culture envisage de proposer une exposition sur « les femmes dans la Résistance » pour le 08 mai. Une prochaine réunion est prévue pour collaborer avec les écoles et la bibliothèque.

Madame Valérie PIAT annonce que le 20^{ème} anniversaire de la convention des Enfants aura lieu en novembre 2009.

Madame Jacqueline METZLER explique que la Commission Cantine a réuni le personnel de la cantine et des écoles. Quelques problèmes devaient être gérés. Désormais, la Commission de la Cantine élaborera chaque trimestre les menus proposés aux enfants.

Monsieur Daniel MORIN rappelle qu'il avait été conclu entre la commune et le Ballon Beaulonnais un accord, sur le fait que le terrain d'honneur ne devait pas être utilisé pour les entraînements. Cet engagement n'a pas encore été respecté.

Madame Valérie PIAT informe que le RAM et les services de la Communauté de Communes se sont déplacés à la Communauté de Communes de Combronde, afin de discuter de leur mode de fonctionnement suite au regroupement des accueils de loisirs de chaque commune, au sein de leur Communauté de Communes. En effet, la Communauté de Communes Val de Besbre Sologne Bourbonnaise travaille à ces regroupements.

Monsieur Alain LOGNON informe qu'il a reçu la visite d'un responsable du SDIS, dans le cadre de la signature d'une convention sur le volontariat de mise à disposition d'un employé communal. Plusieurs possibilités sont offertes à la Commune :

- ↳ Soit la commune récupère la vacation de l'agent
- ↳ Soit la commune bénéficie de 10 % sur le montant de l'assurance incendie des bâtiments communaux

Après discussion, le Conseil Municipal décide de bénéficier de 10 % sur le montant de l'assurance incendie et demande à ce que le temps passé par l'agent en interventions sur le temps de travail, soit récupéré (vote à main levée pour la récupération du temps de travail : 7 pour, 6 contre et 5 abstentions).

Monsieur Alain LOGNON donne lecture d'un courrier du SDIS qui propose la mise à disposition à titre gratuit, avec sortie de l'actif, de la valeur de la caserne des Sapeurs-Pompiers. Monsieur le Maire propose qu'une discussion s'engage avec le SDIS pour leur proposer la reprise de l'emprunt de ce bâtiment.

Madame Odile RABOUTOT avertit que le chemin de la Varenne reliant la route de Garnat est en mauvais état. Monsieur le Maire répond que Monsieur DE MONSPEY est responsable de sa dégradation et attend donc la fin des travaux pour le remettre en état.

Madame Marie-Louise GUYOT explique qu'il y a un souci au niveau de la sécurité concernant la circulation sur la route qui longe l'étang des Marchats. En effet, il n'y a aucune sécurité en cas de perte de contrôle d'un véhicule. Il serait envisageable d'y installer une glissière de sécurité.

Madame Monique PONCELET demande si le dossier d'exploitation d'élevage de chiens au Bois Brûlé a été accordé. La SARL « le Père Hibou » serait toujours dans l'attente de son autorisation car quelques problèmes ralentissent le dossier.

Monsieur Louis ENTREMONT demande aux commissions de se réunir prochainement afin de prévoir les achats de matériels et les demandes de travaux pour 2009.

Monsieur Daniel MORIN interroge l'assemblée sur le projet de la maison de retraite aux chemins des Malades. Monsieur Alain LOGNON indique que la SARL HAMO a fusionné avec IMMOFINANCES et que compte tenu de la crise financière, il risque d'y avoir du retard dans le début des travaux.

Madame Jacqueline METZLER informe que Monsieur Bernard LARPENT a demandé si la commune de Beaulon pouvait acheter des panneaux qui signaleraient « maison de retraite » dans le bourg. Après discussion, il a été décidé que l'achat de ces panneaux soit à la charge de Monsieur LARPENT et que la pose de ces derniers soit effectuée par la commune.

Monsieur Eric VOILHES informe que les panneaux de signalisation « Beaulon » implantés chemin de Petero ont été déplacés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.